

... le *ya-kouan Tchang Yuan-hing*.

... les motifs de la requête. 14<sup>e</sup> jour

... le 14<sup>e</sup> jour, le greffier, *lou-che* . . . ; prière de faire parvenir et de nous informer. [*Lien*]-*yu*(?)  
le *ts'an-kiun* . . . a remis.

[*Lien*]-*yu*.

15<sup>e</sup> jour.

Même registre; il ne reste que les signatures.

L.1. 押官 *ya-kouan* commandant de 500 hommes dans un fort, *tchen* 鎮 (*T'ang lieou-tien*, k. 5, 9a).

L.5 et 7. 「連」譽. C'est le chef du bureau militaire *Tch'eng Lien-yu*, cf. ci-dessus, n° 302.

Pièces diverses de l'Administration des Chevaux

N° 309.—Ast. III. 3. 06.

309

Feuille coupée régulièrement à droite et à gauche, complète en haut et en bas. Hauteur: 285 mm.; longueur: 415 mm.

蒲昌長行馬壹伯肆拾陸疋

5 右檢案內去閏五月廿日得槽頭梁遠狀 | 通上件馬見在蒲昌群  
後曾六月三日 | 得蒲昌解申參疋死六月十七日更得蒲昌 | 解  
申兩疋死除死外計在群有馬壹伯 | 肆拾壹疋見在未經點閱所  
由檢牧 | 人麴威見在州請處分

牒件檢如前謹

月 日 典 張 從

10

麴威 ○ ○ .....

Troupeau de *P'ou-tch'ang* 蒲昌, chevaux de poste pour longs trajets, 146.

Au sujet (des chevaux) ci-dessus, en examinant les archives, le 20<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois intercalaire (8 juillet 722), il a été reçu une communication du chef d'écurie, *ts'ao-t'eu*, *Leang Yuan*: "les chevaux ci-dessus désignés sont actuellement dans le troupeau de *P'ou-tch'ang*". Ensuite, le 3<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois (20 juillet 722), il a été reçu une lettre de *P'ou-tch'ang*: "trois chevaux sont morts"; le 17<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois (3 août 722), il a été encore reçu une lettre de *P'ou-tch'ang*: "deux chevaux sont morts". Soustraction faite des chevaux morts, le total du troupeau est de 141 chevaux. Actuellement, il n'y a pas encore eu d'enquête sur les causes de ces morts. Le garçon de pâture, *mou-jen*, *K'iu Wei*, est actuellement à la préfecture et demande à subir son châtement.

Pièce: une vérification conforme à la copie ci-dessus . . . mois            jour            L'archiviste:  
*Tchang Tsong*.

*K'iu Wei* . . .

Rapport sur des morts de chevaux survenues au 6<sup>e</sup> mois d'une année qui n'est pas indiquée, mais qui est la 10<sup>e</sup> année *k'ai-yuan* (722); voir ci-dessus, n° 297.

L.1. *P'ou-tch'ang*, arrondissement *hien* 縣, situé au bord du lac Barköl, dépendant d'abord de *Pei-t'ing* 北庭, puis rattaché à *Si-tcheou*, voir ci-dessus, p. 84 sq.

Un troupeau, *k'iun* 群, de chevaux se composait normalement de 120 bêtes, voir ci-dessus, p. 88.

L.2. *ts'ao-t'eu* 槽頭: *ts'ao* désigne au propre l'auge dans laquelle mangent trois chevaux ensemble. Comme *Leang Yuan* qui fait un rapport sur les 146 chevaux de *P'ou-tch'ang* est évidemment chargé de la direction du troupeau entier, l'expression *ts'ao-t'eu* a un sens plus large et c'est pourquoi j'ai traduit "chef d'écurie". Il est probable que ce titre est l'équivalent de celui de chef de pâture *mou-tchang* 牧長 du *T'ang chou* et du *T'ang-lu chou-yi*, comme *mou-jen* (l. 6) répond au *mou-tseu* 牧子 de ces ouvrages; voir ci-dessus, p. 88.

L.8. Je rappelle que les fonctionnaires du Service des Chevaux sont responsables des pertes exagérées qui se produisent dans les troupeaux, écuries, etc., confiés à leurs soins et sont punis de bastonnade pour les morts survenues; voir ci-dessus, p. 89. Le garçon de pâture, à la suite de ces cinq morts en quelques jours, est considéré comme coupable: il se dénonce lui-même pour éviter la peine, conformément au Code: "Quiconque ayant commis un crime se dénonce lui-même avant que le crime ait été découvert, a sa peine remise" (*T'ang-lu chou-yi*, k. 5, 1a).